



(Service) : CTPS du (date) 2008

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT et FSU formulent le vœu suivant et demandent que celui-ci soit soumis au vote du présent CTPS puis adressé, avec le résultat du vote, au Ministre d'Etat du MEDAD.

VŒU :

Les membres du CTPS se déclarent opposés à la destruction du MEDAD, de ses services et de ses compétences.

Ils s'opposent au projet du ministère de l'Intérieur sur l'organisation territoriale de l'Etat.

Ils demandent l'établissement d'un projet ministériel ambitieux, accompagné d'un cadre de garanties collectives pour les personnels, confirmant le périmètre des missions et des compétences du MEDAD tout en préservant et renforçant les services déconcentrés, la territorialité du ministère et sa compétence technique.

Ils se prononcent en faveur d'un service public technique de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire, proche des citoyens et des collectivités territoriales, œuvrant pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Ils demandent les moyens adaptés pour ce service public permettant :

- De maintenir des services déconcentrés ministériels ou interministériels de proximité pour porter et décliner les politiques publiques initiées et conçues par l'Etat et assister les collectivités territoriales et les acteurs locaux dans leur application et leur mise en œuvre ;
- Un Etat prestataire technique à part entière pour observer les territoires, analyser les politiques existantes, concevoir, élaborer, créer, évaluer, porter et mettre en œuvre les politiques publiques et les orientations du « Grenelle de l'Environnement » ;
- Un MEDAD doté de services aux compétences techniques affirmées, pluridisciplinaires, ensembliers en terme d'aménagement et en grande partie proches de l'opérationnel territorial pour produire des innovations réalistes et aider à la rédaction de textes applicables ;
- De maintenir un réseau scientifique et technique de qualité pour contribuer à la recherche et à la constitution d'offre publique technique de référence auprès des collectivités et participant à la compétitivité et à l'excellence de l'ingénierie française ;
- De conforter les directions interdépartementales des routes, pour offrir aux usagers un service public routier de qualité et gratuit, pour l'équilibre des territoires ;
- De conserver le service public de la voie d'eau selon des services de l'Etat permettant une véritable multi-modalité des systèmes de transports, une valorisation du domaine public fluvial et une gestion hydraulique nationale et équilibrée ;
- De conserver au sein de l'Etat l'examen du permis de conduire au titre de la politique, prioritaire de l'Etat, d'éducation et de sécurité routière ;
- De maintenir la compétence « Logement » au MEDAD car elle constitue un levier majeur pour promouvoir le développement durable.